

## Point d'intérêt général

La mise en place d'une politique de prophylaxie sanitaire stricte a permis l'éradication de la maladie chez les porcs domestiques en France depuis les années 1980, un dernier cas sporadique ayant été identifié en 2002.

Néanmoins une menace persiste avec l'existence de cas de PPC dans les populations de sangliers sauvages sur le territoire français et la réapparition régulière de foyers de PPC sur des porcs domestiques aux frontières de l'Union européenne.

# Peste porcine classique

Maladie épizootique  
strictement animale

## Description et importance

La peste porcine classique (PPC) est une maladie virale contagieuse affectant les suidés sauvages et domestiques et leurs croisements. Elle est provoquée par un pestivirus (virus à ARN) spécifique.

Elle est présente dans de nombreuses régions du monde en Asie, Afrique, en Amérique du Sud et centrale et de façon sporadique dans divers pays d'Europe: Lettonie, Roumanie, Bulgarie. Ce n'est pas une zoonose<sup>(1)</sup>.

## Contexte

La maladie se manifeste de façon variable selon la souche de virus en cause, l'âge et l'espèce des animaux atteints. Dans tous les cas elle entraîne des pertes économiques directes (mortalité, abattage d'animaux atteints) ou indirectes (baisse de productivité, barrières sanitaires) très importantes. La persistance de cas de PPC dans des populations de sangliers sauvages est une menace importante car ceux-ci peuvent contaminer des élevages de sangliers destinés à la consommation directe ou à la repopulation, voire des porcs domestiques dans des sites qui ne sont pas soumis à un contrôle strict. >>>

(1) Zoonose: maladie transmissible provoquée par un microbe (virus ou bactérie), un parasite (helminthe, champignon, protozoaire) ou un prion capable d'infecter au moins un animal vertébré (le plus souvent mammifère ou oiseau, quelquefois poisson ou reptile) et l'Homme, la transmission s'effectuant de l'animal vers l'Homme ou vice versa.

>>> Diverses mesures ont été mises en œuvre depuis de nombreuses années notamment dans les départements français touchés par cette forme de la maladie: tirs sélectifs et contrôle des animaux abattus, vaccination orale des sangliers sauvages à l'aide d'appâts. Après l'application de cette stratégie vaccinale orale par distribution d'appâts pendant six années, la région du Nord-Est de la France (Moselle et Bas-Rhin) a retrouvé son statut indemne au 1<sup>er</sup> janvier 2012; une surveillance se poursuit cependant sur le massif forestier des Vosges du Nord pour vérifier l'absence de réémergence de l'infection.

## La maladie

La PPC se transmet de façon directe d'animal infecté à animal sain ou de façon indirecte, essentiellement par les déchets d'origine porcine, notamment les aliments mal stérilisés contenant des produits carnés en provenance d'animaux infectés (eaux grasses). Une transmission verticale *in utero* est également possible.

Dans la forme suraiguë, l'animal meurt brutalement après une courte hyperthermie qui peut passer inaperçue, sans lésion<sup>(2)</sup> caractéristique.

Dans la forme aiguë, les symptômes apparaissent après deux à trois jours d'incubation d'abord sous forme de perte d'appétit accompagné d'hyperthermie puis de plaques hémorragiques sur les extrémités du corps, de signes digestifs (diarrhée/constipation), parfois de signes oculaires ou nerveux. La mort survient en cinq à dix jours sur 80 à 100 % des animaux. À l'autopsie, on observe des lésions caractéristiques sur les amygdales, les ganglions et la rate. >>>

(2) Lésions: modifications, visibles à l'œil nu ou uniquement au microscope, de l'état morphologique d'un tissu ou d'un organe conséquence de l'action d'un agent pathogène.

>>> Dans la forme atténuée, les signes sont discrets, parfois limités à un simple abatement et à de la prostration. La mortalité est inférieure à 50 % et survient au cours des 30 à 60 jours suivant la contamination. Elle est souvent liée à des complications bactériennes. Les survivants reprennent graduellement une courbe de poids normale. Chez la truie gestante, l'infection par des souches de virus modérément virulentes de la PPC se traduit le plus souvent par des avortements ou la naissance de porcelets morts nés.

## Surveillance et rôle des LNR

Maladie ayant des conséquences sanitaires et économiques très préjudiciables, la PPC est classée parmi les dangers sanitaires de première catégorie et fait l'objet d'un plan d'intervention sanitaire d'urgence.

Cliniquement, la maladie est difficilement différenciable d'une autre maladie virale majeure chez le porc: la peste porcine africaine, aussi le recours aux examens de laboratoire est-il indispensable pour confirmer son diagnostic.

Après isolement, le virus de la peste porcine classique doit aussi être différencié d'autres pestivirus de la même famille, responsables de maladies spécifiques chez les ruminants (virus de la diarrhée bovine, border disease du mouton) mais qui peuvent exceptionnellement être transmis au porc et provoquer des troubles de la reproduction (avortements, momifications).

Les laboratoires nationaux de référence pour les pestes porcines classique et africaine sont hébergés par l'unité de virologie immunologie porcines du laboratoire Anses de Ploufragan-Plouzané qui est en charge du diagnostic différentiel et anime un réseau de laboratoires départementaux d'analyses agréés pour le contrôle sérologique et/ou virologique de la PPC.